



Recueil d'avis

Séance Plénière
du 13 décembre 2013



Séance Plénière du 13 décembre 2013

- **Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2014,**

Avis de la Commission "Finances Evaluation"

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de la Commission "Mobilités"

Avis de Commission "Cohésion sociale"

Avis de la Commission "Environnement et Territoire"

adoptés à l'unanimité

- **CPER Bilan d'exécution 2012 et avenant de prolongation**

Avis de synthèse de la Commission "Finances Evaluation"

adopté à l'unanimité

- **Schéma Lorrain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,**

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

adoptés à l'unanimité

- **Mise en œuvre des politiques régionales,**

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de Commission "Cohésion sociale"

adoptés à l'unanimité

Le Président,

Roger CAYZELLE

Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Séance plénière du
13 décembre 2013

Avis de la Commission

Finances et Evaluation

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2014*

Rapporteur : *Françoise ROSIN-PIERREL*

La Commission salue l'aspect pédagogique du rapport d'introduction au débat d'orientation budgétaire. Celui-ci développe en effet, et de manière exhaustive, la politique régionale ainsi que les différents atouts et outils au service de cette politique. Il aborde également de manière exhaustive les conditions de préparation du Budget Primitif 2014, notamment les contraintes législatives et fiscales qui pèsent tant sur les recettes que sur les dépenses.

Elle a pris acte du document d'orientation budgétaire présenté qui, tout en gardant les 4 axes opérationnels définis par l'exécutif régional, fait du Pacte Lorraine 2014-2016 le cœur de sa politique économique. Les 56 priorités proposées dans ce DOB (pages 6 et 7 du document) marquent une première étape dans les choix à opérer et pourraient être hiérarchisées.

La Commission ne peut cependant que regretter que les grandes masses financières du budget 2014 ne soient pas présentées dans le DOB, ce qui aurait permis une analyse plus précise des intentions réelles du Conseil Régional de Lorraine.

1) Les recettes du Conseil Régional de Lorraine

Le Document d'Orientation Budgétaire revient sur les éléments qui semblent annoncer une baisse sensible des recettes de la Région sur les prochains exercices budgétaires.

Ainsi, les recettes du Conseil régional (ressources après réforme TP, fiscalité indirecte, dotations et autres recettes) devraient baisser de – 1% en 2014, de - 1,7% en 2015 et de – 3,5% en 2016.

Cette baisse s'explique premièrement par la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques puisque le Gouvernement a décidé de baisser de 1,5 Md € par an (exercices 2014 et 2015) les concours financiers de l'Etat, la part des Régions étant de 12%. Un calcul de répartition établi conjointement entre l'ARF et le Gouvernement amène à une estimation de la baisse des concours à hauteur de 6,8% pour la Lorraine, ce qui la place au 11^{ème} rang des régions métropolitaines. La Commission regrette que ne soit pas ainsi prise en compte la réalité économique et sociale de la Lorraine (cf. SITECO 2013).

Elle s'explique en deuxième lieu par la nature même des recettes des collectivités régionales. Sur celles issues de la réforme de 2010 portant sur la suppression de la taxe professionnelle. En effet, tant sur la CVAE que sur l'IFER, le Conseil Régional ne dispose pas de la capacité à fixer les taux et donc à moduler ses recettes. D'autre part, la base même de la CVAE (valeur ajoutée des entreprises), implique une dépendance à la vitalité économique des entreprises du territoire. Même si le montant global perçu a progressé de 3,2% entre 2012 et 2013 (essentiellement lié à des raisons techniques), la situation économique de la Lorraine peut faire craindre une diminution de cette recette en 2014. En ce qui concerne la fiscalité indirecte (Taxe sur les certificats d'immatriculation et TICPE), force est de constater que celle-ci dépend fortement de la conjoncture. Comme l'a montré la DM budgétaire présentée en novembre 2013, celle-ci a nécessité de revoir à la baisse les inscriptions de recettes prévues au titre de ces deux taxes.

La Commission a pris connaissance des dispositifs de péréquation qui permettent globalement à la Région Lorraine de limiter les effets des réformes annoncées, que ce soit par la DGF Péréquation ou par la Péréquation liée au panier fiscal des Régions. Le Conseil Régional de Lorraine perçoit en effet un montant de 5 M€ au titre de ces deux dispositifs.

Ces éléments d'information liés aux recettes du Conseil Régional démontrent que la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale s'impose. Si la réduction du poids de la fiscalité peut être un objectif partagé, à l'heure où le Gouvernement travaille à un acte III de la décentralisation et où les collectivités sont de plus en plus associées dans des contrats de nouvelle génération, il convient de se poser la question d'une fiscalité dynamique, liée aux compétences des collectivités et adaptée à la situation économique et sociale des territoires concernés.

La Commission tient cependant à souligner que cette baisse des recettes présentée dans le DOB ne prend pas en compte les nouvelles tranches de fonds européens que le Conseil Régional devrait percevoir à compter de 2014, et qui devraient au contraire permettre une augmentation du budget du Conseil Régional. Elle rappelle également que ces fonds européens 2014 seront pour une grande partie gérés par le Conseil Régional et pourront lui donner d'autres leviers financiers.

2) Les dépenses du Conseil Régional de Lorraine

Cette baisse prévisionnelle des recettes s'accompagne d'une hausse des dépenses de fonctionnement des institutions régionales. Cette hausse s'explique par deux facteurs.

Le premier est l'augmentation des charges rigides liées notamment aux frais de personnel, aux nouvelles charges du Partenariat Public Privé mis en place pour 4 lycées ou l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014.

Le deuxième facteur est lié à des transferts de compétences, soit déjà réalisés et qui n'ont pas été compensés, soit par des transferts à venir dont la compensation entière n'est pas avérée. Dans ce dernier cas de figure, le Conseil Régional évoque notamment la redevance de quai due à Réseau Ferré de France et la maintenance informatique dans les lycées.

Le tableau présenté en page 60 du DOB est à ce titre explicite. De 2002 à 2013, les dépenses du Conseil Régional de Lorraine ont augmenté de près de 80% avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 169% et une hausse des dépenses d'investissement de seulement 0,35%. Au-delà des contraintes liées aux transferts de compétences, et reconnaissant que les dépenses de fonctionnement sont à plus de 87% des dépenses d'interventions régionales, la Commission estime qu'il est plus que jamais nécessaire que le Conseil Régional fasse des choix stratégiques dans ses dépenses d'intervention.

Cette évolution rejoint d'ailleurs les éléments d'analyse issus d'une comparaison des Comptes Administratifs 2012 des régions métropolitaines. Ainsi, en € par habitant, la Lorraine est à la 15^{ème} place avec 396 € pour son budget total, elle est à la 21^{ème} place pour les dépenses d'investissement avec 105 € alors qu'elle est à la 8^{ème} place pour les dépenses de fonctionnement avec 291 €.

3) Les ratios financiers

La conséquence de ces deux mouvements contraires (baisse des recettes et hausse des dépenses de fonctionnement) a pour effet de dégrader les ratios financiers du Conseil Régional de Lorraine, notamment celui du taux d'épargne.

Alors même que l'incidence des PPP ne joue pas encore à plein régime, la Commission s'inquiète de cette évolution, qui pénalise les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées par le Conseil Régional de Lorraine puisque la capacité d'autofinancement est une part non négligeable des recettes d'investissement.

Conclusion :

Prenant acte que le détail des choix opérés par le Conseil Régional de Lorraine sera présenté lors de l'examen du Budget Primitif 2014 et prenant acte de l'impact du Pacte Lorraine 2014-2016 sur les budgets à venir, la Commission estime que le Conseil Régional de Lorraine devra procéder à un arbitrage rigoureux au niveau des recettes, notamment sur la question du recours à un emprunt spécifique pour financer le Pacte Lorraine 2014-2016 qui serait à considérer comme un programme d'investissement, et au niveau des dépenses afin de maîtriser celles dites de fonctionnement, tout en préservant les actions contribuant efficacement à la cohésion sociale des Lorrains.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Débat d'Orientation Budgétaire 2014*

Rapporteur : *Valérie BÉGÉ*

La Commission salue la grande qualité du document de présentation des orientations budgétaires 2014, tant pour sa présentation pédagogique que pour sa traduction de choix opérés au service du redressement industriel d'une région lorraine à présent à la croisée des chemins.

En particulier, les cinq propositions détaillées au titre de l'efficacité économique donnent clairement un cap pour l'action.

La Commission souscrit globalement à la nécessité de mobiliser plus largement et plus efficacement en faveur de la recherche, et notamment de la recherche privée, en orientant les entreprises innovantes, pour soutenir l'action du Pacte Lorraine 2014-2016. Il est rappelé que la ligne « recherche innovation » ne représentait en 2012 qu'1% des dépenses du compte administratif du Conseil Régional.

Pour la Commission, il importe que dans un budget contraint, les actions qui devraient être annulées ou reportées soient plus clairement affichées.

Elle prend acte des éléments explicatifs apportés quant au traitement des dossiers au fil de l'eau pour les appels à projets généralistes et quant à la réforme de la chaîne d'appui à la création d'entreprises.

Elle regrette la terminologie adoptée pour nommer l'écosystème des acteurs pouvant concourir à la logique de la VEME. Le terme « technopole lorraine » est facteur de confusion avec les technopoles de Metz et Nancy-Brabois.

Elle suggère que le Conseil Régional de Lorraine se mobilise pour que le Centre de Recherche Publique annoncé par le Président de la République et le projet LIS, déjà en cours, se construisent en complémentarité, dans une stratégie de développement industriel.

Concernant la mise en œuvre du Pacte Lorraine, et pour faire suite à l'avis du CESEL d'octobre 2013, la Commission juge souhaitable :

- d'identifier **une porte d'entrée unique** pour les porteurs de projets ;
- de **formaliser les dossiers de façon homogène** de façon à ce que le comité d'engagement puisse se prononcer en toute connaissance de cause ;
- **d'élaborer une grille de lecture** pour les projets soumis aux comités de pré-engagement du pilier 3 afin de concentrer les moyens sur ceux concourant au renforcement des facteurs de production.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Débat d'Orientation Budgétaire 2014*

Rapporteur : *Naïma HASSANI*

Il ressort des échanges soutenus entre les représentants de la Région et les membres de la Commission *Emploi Formation* du Conseil Economique Social et Environnemental les constatations suivantes :

Sur le rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2014, la Commission tient à formuler quatre remarques :

- Elle souligne la qualité du document présenté mais elle regrette néanmoins qu'il fasse l'impasse totale, d'une part sur la situation économique et sociale particulièrement critique de la Lorraine et, d'autre part, sur l'évaluation des actions précédemment mises en œuvre par la Région. Ces vecteurs essentiels de la réflexion permettant un réel pilotage et explicitant les orientations préconisées font défaut.

-Elle s'inquiète de la multiplication, au titre de la formation, d'instances de gouvernance aux configurations différentes ou identiques (CCREFP, CCTEFP, Comité tripartite, conférence des financeurs ...), dont il faudra forcément assurer la cohérence. Elle craint que cela ne contribue ni à la clarification espérée du domaine de la formation, ni au renforcement de la gouvernance entre les acteurs.

-Soulignant l'annonce à demi- mots de la réduction ou de la disparition de certaines mesures de formation financées par La Région Lorraine, la Commission s'inquiète et veut insister sur le caractère stratégique de toutes les formations, qu'elles soient en lien ou non avec le Pacte Lorraine et quels que soient les publics concernés, jeunes, seniors, salariés ou demandeurs d'emploi.

-S'agissant des 14 plates-formes PRAXIBAT, dont l'opérationnalité en 2014 est évoquée dans la première partie du document, la Commission rappelle les préconisations contenues dans le rapport du CESEL de juin 2013 sur les formations et le développement durable dans le secteur du bâtiment et notamment le positionnement de ces plates-formes sur toutes les zones d'emploi lorraines.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Débat d'Orientation Budgétaire 2014*

Rapporteur : *Christine Graffiedi*

La Commission a pris connaissance des informations relevant de ses champs de compétences intégrés dans des objectifs stratégiques « développement durable et transition énergétique » et « dynamique des territoires ».

En ce qui concerne la compétence principale en matière de mobilités, le TER Métrolor, la Commission salue l'effort net du Conseil Régional de Lorraine de plus de 50M€ en 2013, malgré des contraintes budgétaires croissantes.

Elle comprend que cette politique volontariste menée depuis 2004, qui intègre les compensations tarifaires mais également le renouvellement du matériel roulant et l'augmentation de l'offre, ne pourra être maintenue au même rythme que la période précédente si les marges de manœuvre budgétaires du Conseil Régional n'évoluent pas. Aussi la Commission note qu'après la mise en œuvre d'une politique dite de « développement ciblé » en 2011, visant à contenir l'augmentation mécanique des charges du TER, le Conseil Régional s'oriente vers une plus grande exigence de rationalisation de la gestion du service à travers le « plan d'amélioration des performances » 2014-2016.

Ce plan, qui s'appliquera dès décembre 2013, s'inscrit dans la continuité des discussions engagées avec la SNCF dans le cadre de la clause de revoyure de la convention 2007-2016.

Il comporte, d'une part, une réduction de service lorsque la fréquentation ou la performance ne sont pas suffisantes (allègement du service pendant les vacances d'été et d'hiver, remplacements de trains par des cars, ouverture des guichets en fonction des horaires des trains, suppressions de certains guichets, fusions de trains aux horaires proches ...). D'autre part, il intègre des améliorations de services pour répondre aux évolutions des comportements et des attentes des usagers : vente à distance, conditions d'attente et d'information en gare, dispositif de sûreté (n° urgence).

La Commission soutient les démarches initiées par le Conseil Régional de Lorraine dans le but de clarifier la nature et le montant des charges de gestion du service TER, car elles permettront également à la SNCF de mieux se positionner dans le cadre de l'ouverture à la concurrence prévue en 2019.

Elle sera très attentive à la mise en place de ce plan d'amélioration ainsi qu'aux échanges entre les deux co-contractants.

Par ailleurs, la Commission se réjouit que la stratégie mise en œuvre par le Conseil Régional de Lorraine et ses partenaires pour améliorer les liaisons entre Nancy et Merrey ait conduit RFF à engager des travaux sur cette ligne. Ce faisant, elle espère que cette démarche d'anticipation permettra d'éviter de reproduire ce qui s'est passé sur la liaison Sarreguemines-Bitche.

Concernant les autres éléments de contexte ayant un impact budgétaire à plus ou moins court terme :

la Commission prend acte de la décision du Conseil Régional de Lorraine de ne pas prévoir d'autre augmentation que celle liée à la répercussion de la hausse de 7 à 10% de la TVA applicable au TER. Elle espère que cette relative stagnation ne sera pas suivie d'une hausse plus forte les années suivantes ;

la Commission a par ailleurs pointé les difficultés du Conseil Régional de Lorraine à répondre à l'injonction du Grand-Duché de Luxembourg de mise en conformité des rames TER 2N avec la norme européenne ERTMS d'ici 2017, sous peine d'interdiction de circulation sur son territoire. Elle demande que l'Etat français intervienne le plus rapidement possible afin de clarifier les aspects techniques (en lien avec l'établissement public de sécurité ferroviaire - EPSF) et politiques de ce dossier (engagements qu'aurait pris l'Etat français envers le Grand-Duché en 2005 alors que le Conseil Régional n'en aurait pris connaissance qu'en 2013).

Dans le même objectif de maintien des dessertes transfrontalières, la Commission s'associe au Conseil Régional de Lorraine et au Land de Sarre dans leur demande de voir prolonger le système dérogatoire accordé à la Saarbahn pour la liaison Sarrebruck-Sarreguemines (exonération de la redevance d'accès à la gare de Sarreguemines de 92 000€). Elle se félicite également de voir que le Conseil Régional de Lorraine envisage d'engager une réflexion partenariale avec la Sarre sur le modèle de celle menée avec succès avec le Luxembourg (SMOT).

En ce qui concerne les investissements en infrastructures,

La Commission note qu'aucun nouvel investissement lourd n'est programmé pour 2014 compte tenu des encours de crédits de paiements sur des engagements précédents, dont la 2^{ème} phase de la LGV Est européenne. Sur ce point, elle soutient fermement la position exprimée par le Conseil Régional de Lorraine pour le maintien des dessertes lorraines actuelles après la mise en service de la 2^{ème} phase, telles que prévues dans le Déclaration d'Utilité Publique.

Si elle comprend le réalisme de cette position, elle estime néanmoins qu'un rappel des engagements passés sur des projets qui devraient entrer dans une nouvelle étape du processus décisionnel, comme l'A31 bis, serait opportun.

La Commission déplore qu'aucun projet identifié dans le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) de la Région Lorraine, adopté en 2009, n'ait pu être réalisé à ce jour. Elle rappelle que ce schéma, instauré par la loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », devait permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux gares et à bord des trains TER Métrolor d'ici 2015.

Grâce à l'effort de renouvellement et de modernisation engagé par le Conseil Régional depuis 2002, la flotte de matériel roulant s'est avérée être à un bon niveau d'accessibilité. En revanche, les gares n'ayant pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis de nombreuses années, à l'exception de celles accueillant le TGV, un programme d'investissements conséquents a été échelonné sur deux phases de travaux : 23 gares de 2009 à 2015 (36,8 M€) et 26 gares de 2015 à 2025 (40 M€).

Ainsi, dès son adoption, le SDA de la Région Lorraine prévoyait un retard dans l'application de la loi, dont le principal écueil fut de ne pas aborder la question du financement.

RFF s'étant engagé à financer 25% du montant de chaque opération, le Conseil Régional de Lorraine avait alors proposé de participer à hauteur de 50% et sollicitait l'Etat dans le tour de table financier, ou à défaut, les Collectivités locales.

Constatant qu'en l'absence d'engagement de l'Etat à cofinancer, et conscient des difficultés budgétaires des Collectivités locales, les objectifs du SDA ne pourraient pas être tenus, le Conseil Régional de Lorraine demande à ce que les projets du SDA puissent être éligibles aux fonds européens (FEDER).

S'agissant d'un enjeu sociétal fort, devant dépasser les seules obligations légales, la Commission en appelle à la responsabilité de l'Etat afin qu'il soutienne la démarche du Conseil Régional de Lorraine, et, en cas d'échec, qu'il s'engage à cofinancer une politique nationale dont les impacts budgétaires sur des compétences transférées n'ont pas été compensés. Cette demande est d'autant plus justifiée que le retard accumulé dans les travaux d'accessibilité est patent, alors même que la base réglementaire en matière d'accessibilité des PMR date de 1975.

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Débat d'Orientation Budgétaire 2014*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission «Cohésion sociale », réunie le 9 décembre 2013, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine, et notamment du document élaboré à l'appui des orientations budgétaires pour l'année 2014.

Ce document s'inscrit dans un contexte économique et social toujours profondément marqué par une crise économique sans précédent, avec une croissance atone et un marché du travail fortement dégradé, particulièrement en Lorraine.

Mais cette crise économique se double d'une contraction des marges de manœuvre financière des collectivités territoriales, et au premier rang desquelles les Conseils Régionaux. L'effet de ciseaux demeure du fait de l'augmentation mécanique de certaines dépenses et de la réduction concomitante de certaines ressources en provenance notamment de l'Etat.

La Commission a bien pris note, mais avec quelques inquiétudes, que « *les dépenses non obligatoires ou non estimées à leur juste valeur feront l'objet de réexamens critiques* » dans le cadre du prochain budget primitif, lequel est annoncé à la baisse.

Or, si les orientations budgétaires 2014 sont très empreintes du Pacte Lorraine 2014-2016, lequel constitue un levier extraordinaire pour le redressement économique et industriel de notre région, ce dont se félicitent les membres de la Commission, elles souffrent en revanche d'une absence regrettable d'ambition en matière de « cohésion sociale », pourtant indispensable dans la période que traversent actuellement nombre de Lorraines et de Lorrains :

- Quelle ambition culturelle pour notre région alors même que des réflexions sont menées autour d'un pôle régional de l'image ou de la fusion entre ARTECA et Spectacle Vivant en Lorraine ?
- Quelle ambition pour notre jeunesse au-delà de la seule mise en réseau des acteurs ?
- Quelle place pour le monde associatif dans une Lorraine en mutation autour du Pacte Lorraine ?
- Quel soutien aux projets et aux emplois associatifs ?

Si notre région a un incontestable besoin de développement économique et de création de valeurs et d'emplois, elle doit également pouvoir continuer à prendre appui sur un lien social fort et une solidarité de proximité.

Les membres de la Commission seront par conséquent attentifs aux arbitrages qui seront opérés dans le cadre du Budget Primitif 2014, afin que soit maintenu un haut niveau de cohésion sociale et que soit préservé le tissu associatif dans notre région.

S'agissant du développement durable et de la transition énergétique, la Commission se félicite du projet de création d'un outil d'investissement dédié à la rénovation du parc de logements privés. Face aux enjeux financiers que représente la rénovation thermique des logements énergivores en Lorraine (plus de 208 000 logements), cet outil financier, mobilisable aux côtés d'autres dispositifs existants, peut constituer une réponse pertinente. Il restera en revanche à en définir les modalités pratiques et le calendrier de mise en œuvre.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la Commission

Environnement et Territoire

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Débat d'Orientation Budgétaire 2014*

Rapporteur : *Bruno THERET*

La Commission regrette de n'avoir pas eu de représentant du Conseil Régional qui puisse présenter la politique menée en matière d'environnement et de biodiversité, qui font partie de ses champs d'attribution.

Dynamique des territoires

La Commission tient à rappeler l'importance d'adapter ses modes d'intervention selon le fonctionnement de chaque territoire. Elle salue donc comme positive la démarche du Conseil Régional de réflexion prospective et de croisement des enjeux locaux avec des CADT (Contrats d'Appui au Développement des Territoires) enrichis pour aboutir à des stratégies véritablement structurantes.

En effet, les territoires à enjeux définis dans le Document d'Orientation Budgétaire 2014 que sont **l'Est Mosellan**, le **Sud Meusien** et la **Montagne Vosgienne** sont à l'origine d'une grande partie des emplois détruits dans la région ainsi que le distingue **la Situation Economique, Sociale et Environnementale de la Lorraine** présentée aujourd'hui en séance plénière. Ces territoires en très grande difficulté doivent pouvoir bénéficier d'un appui optimisé pour retrouver un développement économique. Pour autant, la Commission souligne que cette démarche de concertation territoriale doit se baser sur les réseaux et acteurs existants du territoire.

La Commission salue le projet de Système d'Information Géographique (SIG) régional, qui permettra de partager des informations avec une part accrue des acteurs du territoire.

La Présidente,

Anne PEDON-FLESCH

CPER

Bilan d'exécution 2012 et avenant de prolongation

Séance plénière
du 13 décembre 2013

Avis de synthèse de la Commission

Finances et Evaluation

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Bilan d'exécution 2012 du CPER 2007-2013 – avenant de prolongation*

Rapporteur : *Françoise ROSIN-PIERREL*

- **Le bilan d'exécution 2012 du CPER 2007-2013 :**

La présentation du bilan d'exécution 2012 du CPER 2007-2013 s'inscrit dans un contexte de préparation de la future programmation dont les premiers travaux ont déjà été lancés.

Le CPER 2007-2013 est concentré sur 11 grands projets : enseignement supérieur, agriculture, environnement, métropolisation, Belval, transports, TIC, Formation, Culture, Après-mines, Volet Territorial.

A fin 2012, le Contrat de Projets présente un taux d'engagement de 79,2% soit un retard d'exécution de 6,5 points par rapport aux annuités théoriques. Le CESE de Lorraine regrette ce retard pris dans l'engagement des dossiers, mais souligne avec satisfaction que l'Objectif Compétitivité Economique et Développement durable est au-delà de sa proportion contractualisé et que le Grand Projet 6 (conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité) fait état également d'un taux d'engagement de 90%. Le CESE de Lorraine se félicite cependant du niveau d'engagement du Conseil Régional de Lorraine qui se situe à 87% (au-delà du théorique) alors que l'Etat est en retard à 70%.

Sur le Grand Projet 4 (arrimer la Lorraine à l'espace européen), le CESEL invite le Conseil Régional à travailler plus étroitement avec le Sillon Lorrain et la Conférence Métropolitaine du Sillon Lorrain.

Sur le Grand Projet 7 (généraliser l'accès aux TIC), le CESEL estime nécessaire que le Conseil Régional se saisisse de ce dossier en lien avec les Conseils généraux notamment dans le cadre du plan France Très Haut Débit avec lequel le Conseil Régional devra se coordonner en 2014 et qui encourage la mutualisation des projets.

Le CESEL estime également nécessaire que le Conseil Régional concentre ses actions sur les territoires les moins bien dotés en infrastructures numériques et favorise les usages et services numériques (EHPAD, SIG, bibliothèques numériques).

- L'avenant de prolongation du CPER 2007-2013

Au regard de la mise en œuvre de la prochaine génération des Contrats de Plan, et celle-ci devant être effective à partir de 2015 avec deux phases de programmation (2015-2017, 2018-2020), un avenant de prolongation est proposé, permettant le financement de projets jusqu'en 2014, sur la base des objectifs fixés et des enveloppes retenues. La Commission souhaite que cette prolongation permette d'arriver à une consommation totale des crédits inscrits au CPER 2007-2013

La Commission estime nécessaire une évaluation précise de la programmation actuelle et souhaite que le CESE de Lorraine puisse être associé aux travaux préparatoires à la future programmation.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Schéma Lorrain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Séance plénière
du 13 décembre 2013

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Schéma Lorrain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*

Rapporteur : *Valérie BÉGÉ*

La Commission regrette que les orientations du schéma soient en unique concordance avec le Pacte Lorraine qui ne couvre pas l'intégralité des potentialités régionales. Elle prend note d'une évolution possible en fonction des « nécessités de complémentarité avec la SRI-SI et la SRDEII ».

Elle apprécie l'introduction d'indicateurs de suivi.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Schéma Lorrain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*

Rapporteur : *Naïma HASSANI*

La Commission prend acte de ce Schéma qui doit synthétiser et consolider les travaux, les programmes, les priorités des instances existantes sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Elle constate cependant que ce schéma se focalise presque essentiellement sur le soutien au Pacte Lorraine, en oubliant au passage des pans entiers de réflexions liées notamment :

- aux évolutions de la carte des formations supérieures (BAC+3-BAC-3) ;
- au développement sur les territoires des formations paramédicales publiques et privées ;
- au déficit du nombre d'étudiants.

S'agissant des indicateurs, la Commission regrette l'absence de données qualitatives.

En conclusion, ce schéma est le pacte et ne décrit pas de fait une ambition pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le Président,

Olivier CAYLA



Mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du
13 décembre 2013

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales (Dossiers CEA TECH, Aides régionales au titre de l'AP Filière Automobile/Aéronautique et des aides FEDER mesures A43 et A44, Aides régionales en faveur des sociétés Leach international Europe SA, Norske Skog, Munksjö Arches SAS, SAS Dodo, Dossiers autour du centenaire de la Grande Guerre, Contrat de destination-phare Hautes-Vosges).*

Rapporteur : Valérie BÉGÉ

Dossiers CEA TECH

La Commission se réjouit de l'arrivée en région d'un CEA TECH, doté sur 3 ans d'un budget de 30 millions d'euros, abondé pour moitié par la Région Lorraine et pour moitié par l'Etat.

Elle souligne néanmoins que ce budget est de moindre ampleur que ceux annoncés à Toulouse et Bordeaux.

Autres dossiers de mise en œuvre des politiques régionales

La Commission a pris acte de ces différents dossiers pour lesquels elle émet un avis favorable.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Naïma HASSANI*

LOR'Jeunes

La Commission s'étonne de la non signature par les conseils généraux de cette convention, dont l'objet est de les associer désormais à Lor'jeunes.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 13 décembre 2013

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

a) Contrat d'appui au développement des territoires – Pays du Saulnois

Les membres de la Commission « cohésion sociale » se félicitent de l'élaboration du dernier Contrat d'Appui au Développement des Territoires avec le pays du Saulnois, lequel finalise ainsi le déploiement, sur l'ensemble du territoire régional, de la politique d'appui aux territoires engagée depuis 2010.

Par ailleurs, la Commission a bien pris acte des évolutions envisagées afin de renforcer à l'avenir la participation des territoires dans le cadre d'un nouvel espace de dialogue territorial et interterritorial. Elle souhaite en revanche pouvoir disposer d'un bilan des actions réalisées dans le cadre des CADT déjà mis en œuvre sur le territoire.

b) Convention régionale LOR'Jeunes 2014-2016 entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Lorraine

Parce que l'autonomie ne se décrète pas, mais se construit patiemment avec tous les acteurs, le Conseil Régional a impulsé en Lorraine une politique globale, transverse et territorialisée afin de répondre à l'enjeu de l'accès à l'autonomie des jeunes.

Face à une situation très préoccupante à laquelle les jeunes se trouvent confrontés et dont le CESEL se fait l'écho depuis de nombreuses années, la Région Lorraine a souhaité se doter d'un observatoire afin de favoriser l'insertion des jeunes Lorrains dans la vie quotidienne et de co-construire des réponses adaptées avec tous les acteurs.

LOR'Jeunes permet de rassembler, mutualiser ces informations relatives aux conditions de vie des jeunes Lorrains et d'offrir un lieu d'expertises et de débats à l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de la jeunesse.

Dans ce cadre la Commission « cohésion sociale » se félicite de voir à terme les conseils généraux être associés à LOR'Jeunes, même si tous ne font pas preuve du même niveau d'avancement en la matière.

Les membres de la Commission souhaitent en revanche attirer l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur la nécessaire représentativité « des jeunes » en région et sur l'indispensable évaluation à mener dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, innovante et exemplaire à bien des égards.

Enfin, le CESEL salue l'initiative du Conseil Régional de Lorraine et de l'Etat, dans le cadre de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse », consistant à faciliter l'émergence en région d'un espace de rencontres et de réflexion dynamiques mis en place par et pour les jeunes : le Forum Lorrain de la Jeunesse. Ce forum régional doit être à terme un espace autonome et reconnu d'expression de la jeunesse et devenir un interlocuteur des pouvoirs publics.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO